



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Bureau des droits à conduire**

Amiens, le **14 AVR. 2022**

La préfète

à

Destinataires in fine

Objet : Appel à projets 2022 au titre du Plan départemental d'actions en faveur de la sécurité routière (PDASR)

P.J. : - Appel à projets (3 pages)

- Fiche projet PDASR 2022 (3 pages)
- Demande de subvention – cerfa n°12156*05 (9 pages)
- Contrat d'engagement républicain des associations subventionnées (3 pages)

Le plan départemental d'actions en faveur de la sécurité routière (PDASR) fixe chaque année les priorités d'actions de prévention en matière de lutte contre l'insécurité routière en cohérence avec le document général d'orientations (DGO) 2018-2022.

Dans la Somme, le nombre de tués de l'année 2021 (37 accidents mortels ayant fait 43 tués) est en augmentation par rapport à 2019 (30 accidents mortels ayant fait 33 tués), dernière année de référence hors crise sanitaire. L'analyse de l'accidentologie sur l'année 2021 montre notamment que les actions doivent être plus particulièrement orientées cette année, en direction :

1) **des addictions.** 15 personnes sont décédées dans un accident où la consommation d'**alcool** a été confirmée, soit **35 %** des personnes tuées, et 6 personnes sont décédées dans un accident où l'usage de **stupéfiants** a été déposé en 2021, soit **14 %** des personnes tuées ;

2) **du partage de la voirie et des usagers vulnérables.** Le refus de **priorité** représente **16%** des tués. Les **piétons**, les **motocyclistes** et les **cyclistes** représentent respectivement **5 %**, **9 %** et **14 %** des personnes tuées en 2021. Un usager d'engin de déplacement personnel (en trottinette) est décédé en 2021 et 26 accidents impliquant une trottinette ont été recensés (23 blessés légers) ;

3) **des séniors.** 10 personnes de plus de 65 ans ont perdu la vie dans un accident de la route en 2021 (+60 % par rapport à 2020 et +30 % par rapport à 2019).

Dans cette perspective, vous trouverez en pièces jointes l'appel à projets 2022 qui définit les priorités d'actions et les modalités d'instruction des dossiers, assorti d'une fiche projet, du dossier de demande de subvention et un contrat d'engagement républicain pour les associations subventionnées.

Dans ce cadre, vous pourrez également inscrire votre projet dans une démarche pluriannuelle (3 ans maximum) en indiquant la cohérence d'ensemble du projet et en précisant l'annualité des réalisations.

Les projets devront être transmis pour le 20 mai 2022 (délai de rigueur).

Les services du bureau des droits à conduire et la coordination à la sécurité routière (Karine Briaux pref-securiteroutiere@somme.gouv.fr) se tiennent à votre entière disposition pour toute question.

Pour la Préfète et par délégation,
Le directeur de cabinet



Florian Straser